



**Séance du
Conseil municipal**

**Jeudi 11 février 2021 –
20 h 30**

Compte-rendu

ORDRE DU JOUR :

- N° 2020/001 Fixation du séjour 8/17 ans prévu du 12 au 23 juillet 2021 à Saint-Palais-sur-mer (Charente maritime)
- N° 2021/002 Fixation des tarifs du séjour Freelanta Ados 2021 prévu du 7 au 10 juillet ou du 12 au 16 juillet 2021 à la base de loisirs de Mousseaux
- N° 2021/003 Fixation du tarif de l'activité voile 2021 proposée par l'ALSH
- N° 2021/004 Dénomination place située entre la rue des Coutumes, la RN 13 et la rue Colette Lamaison (délibération sur table)

Questions diverses

COMPTE-RENDU SEANCE DU 11 février 2021 à 20 h30

Etaient présents :

MM. Ghislaine HAUETER, Séverine BREDEL, Cédric BURGNIES, Jessica CHIKHI, Guy DEFLINE, Joëlle DUBOURG, Florence DUFOIX, Nicolas DUVAL, Sandra ERARD, Ephraïm JOUY, Renaud LAVARENNE, Patrice LEMAIRE, Adrien LESEC, Corinne MANGEL, Abdelmajid MARFAK, Céline MARQUES MACEDO, Laure MBAYE, Alain PARMENTIER, Betty PILARCZYK, Vincent RADET, Patrick RALLET, Christophe RENTE, Mireille ROUSSEAU, Myriam TLEMSANI

Absents ayant donné pouvoir :

MM. Sandrine FRAYSSE a donné pouvoir à Ghislaine HAUETER, Luc LEFEVRE a donné pouvoir à Patrick RALLET, Maëva ROBIN a donné pouvoir à Adrien LESEC

Absents n'ayant pas donné pouvoir : Néant

M. Renaud LAVARENNE a été élu secrétaire de séance.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

**N° 2021/001 : FIXATION DU SEJOUR 8/17 ANS PREVU DU 12 AU 23
JUILLET 2021 A SAINT-PALAIS-SUR-MER
(Charente maritime)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-29 et suivants ;

Vu l'avis des membres de la Commission des Affaires Scolaires, Enfance et Jeunesse en date du 09 février 2021 ;

Considérant la volonté de proposer un séjour pendant les vacances d'été 2021, pour les enfants de Freneuse, âgés de 8 à 17 ans ;

Considérant que le séjour des 8/17 ans se déroulera à la mer du 12 au 23 juillet 2021, à Saint Palais-sur-mer (Charente Maritime), en camping ;

Considérant les activités proposées, notamment baptême de plongée sous-marine en crique naturelle, initiation char à voile, séance de bouées tractées, accrobranche, pêche à pieds, visite du zoo de la Palmyre, visite des grottes de Régulus à Meschers, soirée à Luna Parc ;

Considérant la nécessité d'appliquer des tarifs différenciés pour les Freneusiens et les extramuros, afin de garantir l'accessibilité financière des familles ;

Considérant que le coût du séjour proposé est de 590 € par enfant ;

Ayant entendu l'Adjointe au Maire déléguée aux Affaires scolaires, Enfance et Jeunesse,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte les tarifs du séjour été du 12/07/21 au 23/07/21 du Centre d'accueil de loisirs pour les enfants âgés de 8 à 17 ans comme suit :

TARIF SELON QUOTIENT FAMILIAL	PARTICIPATION FAMILLE	PARTICIPATION MAIRIE
Quotient A de 0 à 450 €	325 € 55 %	265 € 45%
Quotient B de 451 à 900 €	384 € 65 %	206 € 35%
Quotient C de 901 à 1300	443 € 75 %	147 € 25 %
Quotient D plus de 1 300 €	502 € 85 %	88 € 15%
Extra-Muros	590 € 100 %	

Sera appliquée une réduction de 10 % sur les tarifs à partir du 2ème enfant, tous séjours confondus.

Les familles auront la possibilité de payer en plusieurs fois.

N° 2021/002 : FIXATION DES TARIFS DU SEJOUR Freelanta ADOS 2021 PREVU DU 7 AU 10 JUILLET 2021 OU DU 12 AU 16 JUILLET 2021 A LA BASE DE LOISIRS DE MOUSSEAUX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-29 et suivants ;

Considérant la volonté de proposer un séjour pendant les vacances d'été 2021, pour les adolescents de Freneuse, âgés de 11 à 17 ans ;

Considérant que le séjour se déroulera du 7 au 10 juillet 2021 ou du 12 au 16 juillet 2021, à la base de loisirs de Mousseaux ; la formule étant proposée également sur 2 semaines ;

Considérant les activités proposées, notamment canoë, accrobranche, paddle et tir à l'arc ;

Considérant la nécessité d'appliquer des tarifs différenciés pour les Freneusiens et les extramuros, afin de garantir l'accessibilité financière des familles ;

Considérant que le coût du séjour proposé est de 169.63 € (pour 4 jours) et 193.38€ (pour 5 jours) par enfant avant déduction des tickets loisirs, soit 102.13 € (les 4 jours) et 125.88 € (les 5 jours) après déduction ;

Ayant entendu l'Adjointe au Maire déléguée aux Affaires scolaires, Enfance et Jeunesse,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte les tarifs du séjour FREELANTA 2021 du 7 au 10 juillet 2021 ou du 12 au 16 juillet 2021 du Centre d'accueil de loisirs pour les adolescents comme suit :

Période	Durée	Freneusien	Extra-muros
Du 7 au 10 juillet 2021	4 jours	100 euros	125 euros
Du 12 au 16 juillet 2021	5 jours	125 euros	150 euros
Les 2 semaines	9 jours	190 euros	255 euros

**N° 2021/003 : FIXATION DU TARIF DE L'ACTIVITE VOILE 2021
PROPOSEE PAR L'ALSH**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-29 et suivants ;

Considérant la volonté de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) de travailler en partenariat avec la Base de loisirs des Boucles de Seine, afin de proposer des activités au public accueilli ;

Considérant le projet de proposer dans un premier temps à 8 enfants scolarisés du CE1 au CM2, des activités sur la base de loisirs les mercredis de mai et juin 2021 (hors vacances scolaires) ;

Considérant qu'il s'agit de proposer 5 séances de voile, afin que les enfants soient capables de naviguer seuls sur un plan d'eau ;

Considérant que cette activité pour 5 séances de 8 enfants à un coût de 800 Euros, soit 100 € par enfant ;

Considérant que les jours de séance de voile, la base de loisirs offre les prestations de baignade, mini-golf et course d'orientation ;

Considérant la participation de familles proposée à 45 euros pour les Freneusiens et 90 euros pour les extra-muros, ramenant la participation communale à 440 euros maximum ;

Ayant entendu l'Adjointe au Maire déléguée aux Affaires scolaires, Enfance et Jeunesse,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE le tarif de l'activité voile proposée par l'ALSH par enfant pour 5 séances de voile, comme suit :

Freneusien : 45 Euros, le coût de la journée d'accueil de loisirs étant en supplément.

Extra-muros : 90 Euros, le coût de la journée d'accueil de loisirs étant en supplément.

DELIBERATION SUR TABLE**N° 2021/004 : DENOMINATION PLACE SITUEE ENTRE LA RUE
DES COUTUMES, LA RN 13 ET LA RUE Colette
LAMAISON**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-29 et suivants ;

Considérant que la place située entre la rue des Coutumes, la RN 13 et la rue Colette Lamaison ;

Considérant que ce lieu situé au centre géographique de la ville où un arbre de la Liberté a été planté dans le passé, est sans nom ;

Après avoir entendu Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de nommer la place située entre la rue des Coutumes, la RN 13 et la rue Colette Lamaison : « place de la liberté ».

Annexe à la présente le plan de ce carrefour.

Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h10.

Le Maire,



Ghislaine HAUTIER